



11 mai 1970

VINGT-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 3.12.2 de l'ordre du jour

COMMISSION B

BATIMENT DU SIEGE : RAPPORT SUR LE FINANCEMENT

(Projet de résolution préparé par le Rapporteur)



La Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant note du rapport du Directeur général¹ sur l'issue du second litige avec l'entrepreneur au sujet du gros oeuvre du bâtiment du Siège, d'où il résulte que l'Organisation est appelée à payer à l'entrepreneur un montant supplémentaire de Fr.s. 3 032 295, plus sa part des frais d'arbitrage et les honoraires y afférents,

1. AUTORISE le Directeur général à virer la somme nécessaire à ces paiements du fonds immobilier au fonds du bâtiment du Siège; et
2. RECONNAIT que le montant de la dépense totale autorisée pour la construction du bâtiment du Siège, figurant dans la résolution WHA20.11,² est amendé en conséquence.

¹ Document A23/AFL/11.

² Recueil des résolutions et décisions, dixième édition, page 406.